

PAR COURRIEL

Le 25 juillet 2023

N/Réf. : 25300

Objet : Demande d'accès à des documents - Décision

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 19 juin 2023 et précisée le 28 juin dernier visant à obtenir :

1. *Statistiques portant sur le nombre de CAQ et de CSQ délivrés durant la période 2018-2023;*
2. *Le nombre de personnes inscrites aux cours de français à temps plein et à temps partiel dans le cadre de l'offre de cours de français durant la période 2018-2023.*

À cet effet, nous vous transmettons une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante: www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

Article 53 Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Article 54 Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Tableau 1 : Nombre de Certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés, 2018 à mars 2023 (incluant les CSQ annulés, caduques ou rejetés, et les dossiers multiples)

Année	Gens d'affaires (GA)				Travailleurs qualifiés (TQ)				
	Investisseurs	Entre-preneurs	Travailleurs autonomes	Total	PRTQ ¹	PEQ ²			Programme pilote ³
				(GA)		Total	Travailleurs	Étudiants	
2018	5 079	39			12 531	10 712	5 566	5 146	s. o.
2019	2 647	8	14	2 669	2 442	14 748	9 881	4 867	s. o.
2020	1 797	66	224	2 087	4 465	16 492	8 404	8 088	s. o.
2021	1 382	146	155	1 683	5 553	24 391	16 323	8 068	311
2022	940	117	214	1 271	12 286	5 915	3 957	1 958	527
2023*	211		34		3 094	1 421	787	634	382

s. o. : Sans objet.

* Données extraites le 3 avril 2023 couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023.

1. Programme régulier des travailleurs qualifiés.

2. Programme de l'expérience québécoise.

3. *Programme pilote* regroupe les trois programmes en cours : Transformation alimentaire, Préposés aux bénéficiaires et Intelligence artificielle, technologies de l'information et effets visuels.

Source : Tableaux croisés dynamiques de la Direction de l'information de gestion (DIG).

Tableau 2 : Nombre de certificats d'acceptation* du Québec (CAQ) délivrés aux étudiants étrangers et aux travailleurs temporaires, 2018 à mars 2023, ventilés par année civile (au 31 mars 2023)

Nombre CAQ	2018	2019	2020	2021	2022	2023*** (au 31 mars 2023)
Étudiants étrangers	73 975	101 728	97 290	110 384	122 045	36 851
Travailleurs temporaires**	5 631	10 818	14 106	12 293	39 298	10 661
Total	79 606	112 546	111 396	122 677	161 343	47 512

* Les données portent sur les requérants principaux ainsi que toutes les personnes à leur charge.

** Les travailleurs agricoles sont exclus de ce nombre.

*** Données extraites le 3 avril 2023 couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023.

Source : Rapport Power BI intitulé : Nombre de CAQ délivrés et le nombre de personnes sélectionnées à titre temporaire de la Direction de l'information de gestion (DIG).

Tableau 3 : Nombre de personnes ayant participé à un cours de français offert par le MIFI, selon le type de cours, 2018-2019 à 2022-2023

Type de cours	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^a	2021-2022 ^b	2022-2023 ^c
Temps complet	13 411	15 414	13 265	13 460	15 246
Temps partiel	16 230	19 480	16 963	22 644	29 796
Français en ligne ^d	2 512	1 978	2 879	3 001	3 866
Total (personnes distinctes)^e	30 734	35 358	31 780	37 317	46 855

a. Il est à noter qu'une mise à jour des données a amené une révision du nombre de personnes distinctes admises au temps partiel général en 2020-2021.

b. Pour 2021-2022, les données sont pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Données extraites le 11 avril 2022.

c. Pour 2022-2023, les données sont pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Données extraites le 25 avril 2023.

d. À compter du 1^{er} avril 2016, la méthode de calcul rend compte des personnes distinctes et non des participations.

e. Le total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des parties : certaines personnes ont participé à plus d'un type de cours.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG).